

Allèves 24 Août 1441.

Jean de Compey, seigneur de Gruffy, écuyer et conseiller intime du duc Amédée VIII de Savoie, reçoit à différentes reprises, d'importantes donations de la part de ce dernier. Amédée VIII traite lui-même le mariage de Jean de Compey avec Antoinette de la Palud, fille du seigneur de Varembon, et en considération de cette alliance, autant que pour reconnaître les services de Compey, le duc lui inféode, par acte du 23 novembre 1419, le château de Prangins, au pays de Vaud, et celui de Gruffy en Albanais, avec leurs vastes dépendances, droits honorifiques et servis.

Le prince promet dans cet acte que le revenu de ces deux seigneuries s'élèverait au moins à 300 florins d'or, et d'illustres cautions garantissent cet engagement sur leur honneur et leurs biens.

Des experts furent nommés d'office, sur l'ordre du chancelier Bolomier, pour constater la valeur en revenu de la terre de Gruffy. Il résulta de leur rapport qu'elle ne produisait que 260 florins et comme le prince s'était engagé à faire jouir Compey d'un revenu annuel de 300 florins, il l'assura en ajoutant à sa première libéralité le don de tous hommages, droits, rentes, servis, et de la juridiction haute, moyenne et basse qu'il possédait dans la paroisse "d'Alèves", au mandement d'Alby, et dans celle de St-Jean-d'Arvey, au mandement de Chambéry.

Les détails de cette concession se trouvent relatés dans un acte d'inféodation, daté d'Annecy, le 24 août 1441, et signé par le conseil ducal. Cet acte, décrivant éventuellement Allèves de façon précise, reste à découvrir dans les archives de la cour de Savoie.

Du mariage de Jean de Compey avec Antoinette de Varembon naquirent huit enfants:

- 1°) - Jean, Grand Chancelier de Savoie, Abbé de Sixt, puis successivement Evêque de Turin en 1459, Evêque de Genève en 1483 et archevêque de Tarentaise. Mort à Moutiers le 22/06/1492.
- 2°) - Philibert, Seigneur de La Chapelle et de Draillant, qui suivit la fortune du Comte de Bresse, et mourut gouverneur de Nice en 1479.
- 3°) - Philippe, Curé de Margencel, Arache et Cruseilles, Prieur de Lovagny, Doyen de Savoie, Chanoine de Lausanne et Genève, vicaire de l'Eglise de Genève, protonotaire apostolique. Mort le 18 mai 1496.
- 4°) - Jacques, châtelain d'Annecy le 07 /08/1435 par Louis, Duc de Savoie.
- 5°) - Georges, Prieur de Genève, vivait encore en 1511.
- 6°) - Claude, Curé de Flumet, dit frère de Georges, prieur de Genève
- 7°) - Amédée Bon : investi de Gruffy, le 27/05/1457 - 07/12/1463 et 29/03/1470**
- 8°) - Jeanne, fille naturelle

Gruffy et Allèves passent à Sébastien de Compeys, fils aîné d'Amédée Bon.

C'est ce Sébastien de Compey, Noble et puissant Seigneur de Gruffy, qui, le 30 septembre 1494, dépose un titre de fondation entre les mains de Maître Amblardet, notaire, constituée d'une messe à célébrer à la Chapelle St Jacques, aux intentions du fondateur. Le revenu est de 6 florins et 3 gros, payables le 1er mai par Jean Barbier, du village des Granges à Gruffy.

En 1632, le nombre des messes fut porté à deux : l'une le 1er mai, l'autre le 26 juillet.

Sébastien de Compey qui avait épousé Françoise de Montchenu, Dame du Vuache, meurt avant 1508, ces biens passant à son fils François.

François de Compeys aliène tous ses biens, notamment Gruffy qu'il vend le 16 mars 1522 aux frères Jean et Philippe Mareschal.

Jean Mareschal, juge mage de Savoie, avait épousé Polyxène de Fésigny d'où un fils, Pierre, qui hérite de sa part de Gruffy à la mort de son père et devient coseigneur de Gruffy avec son oncle Philippe.

Pierre et Philippe Mareschal étant décédés tous deux avant Polyxène de Fésigny, Gruffy revient à cette dernière. Elle apporte cette seigneurie à son second mari, François de Valence.

François de Valence laisse Gruffy à son fils aîné, Georges Alexandre qui meurt de la peste en 1598. Ce dernier n'ayant eu qu'un fils mort en bas âge, Gruffy passe alors à un cousin de Georges Alexandre, Jean Baptiste de Valence, sénateur au sénat de Savoie.

C'est ce Jean Baptiste de Valence qui, le 06 janvier 1692, devant Maître Richard, notaire, reprendra la fondation de Jean de Compey, du 30 septembre 1494, des messes dans la chapelle Saint Jacques des Aiguilles.